



## PASS'SPORT

publié le 09/10/2023

Envie de faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

*Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.*

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022

Toutes les informations sur

[www.sports.gouv.fr/pass-sport](https://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

### Document joint

 [passsport\\_affiche2eegree](#) (PDF de 288.8 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.